



NOS RÉF. PROGRAMME ACCELERATEUR DPI 20160422

DATE VENDREDI 22 AVRIL 2016

CONTACT [ehealthcare@health.belgium.be](mailto:ehealthcare@health.belgium.be)

**CIRCULAIRE AUX GESTIONNAIRES DES  
HOPITAUX**  
À l'attention de la direction générale

OBJET Plan d'approche dans le contexte du programme accélérateur implémentation DPI dans les hôpitaux belges.

Chère Madame, cher Monsieur,

La conférence interministérielle d'octobre 2015 a approuvé la mise à jour du plan e-Santé dont vous trouverez une description complète sur le site <http://www.plan-esante.be/>

Ce plan prévoit 20 actions visant un développement coordonné des initiatives dans le domaine de l'e-Santé, basé sur : - une architecture de référence, - l'implication du patient et les connaissances en matière de santé en ligne, - l'adoption d'une nomenclature de référence, - le soutien aux procédures administratives et de communication - et une concertation effective entre tous les partenaires concernés.

Le Point d'action 2 de ce plan e-Santé prévoit en particulier qu'un programme 'accélérateur' soit mis en place ayant pour objectif que tous les hôpitaux aient mis en production un DPI intégré et l'utilisent effectivement. Le délai de cet objectif est fixé à fin 2018. Vous trouverez une description complète sur le site <http://www.plan-esante.be/>

La circulaire du 12 janvier 2016 concernant le programme 'accélérateur' mentionnait déjà l'intention de vous inviter à fournir un plan d'approche pour l'implémentation (progressive) d'un DPI intégré dans votre institution pour fin juin 2016.

Afin de soutenir les hôpitaux dans le processus de la rédaction d'un plan d'approche pour l'implémentation d'un DPI intégré, le Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement a rédigé un questionnaire reprenant une série de questions qui permettent d'analyser si les conditions préalables à la réalisation des objectifs fixés sont présents. Ci-joint vous trouverez ce questionnaire accompagné d'une note explicative concernant le programme 'accélérateur' et la description des fonctionnalités qu'un DPI doit contenir au minimum.

Il était prévu que la définition d'un DPI intégré pour les hôpitaux sera disponible fin mars 2016 et qu'un template pour le plan d'approche serait présenté aux hôpitaux en même temps. En raison de circonstances particulières, nous n'avons pas pu tenir ce délai. Dès lors, nous accordons un délai supplémentaires d'un mois aux hôpitaux. Vous êtes invités à nous transmettre le questionnaire complété **pour fin juillet 2016.**



service public fédéral

**SANTÉ PUBLIQUE,  
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE  
ET ENVIRONNEMENT**

La préparation d'un plan d'action est un processus intensif . Elle concerne non seulement l'élaboration d'un document, mais implique également un processus par lequel les différentes parties concernées, au sein de l'hôpital, examinent ensemble les différents éléments du plan et prennent les dispositions nécessaires. Nous vous demandons dès lors de prendre les mesures nécessaires pour déterminer la stratégie, de sorte que le questionnaire puisse être facilement complété pour fin juillet 2016. La réception de ce questionnaire dûment complété est une condition pour bénéficier du budget 'accélérateur' supplémentaire prévu. Une autre étape importante est de nous fournir des pièces justificatives concrètes qui permettront d'évaluer la feuille de route destinée à atteindre le résultat final. Cela peut prendre la forme d' un contrat avec un fournisseur de logiciels pour la mise en œuvre d'un DPI intégré dans votre institution. Ces éléments devront nous parvenir au plus tard en juin 2017.

Pour soutenir les hôpitaux dans le processus de préparation, de mise à jour et de validation du plan d'action, ainsi que pour stimuler de synergies entre les hôpitaux, le Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement prévoit une séance d'information pour tous les hôpitaux, le 20 mai 2016 à 9 heures. Vous pouvez vous inscrire en cliquant sur le lien ci-dessous . Un programme sera communiqué ultérieurement

[https://apps.health.belgium.be/ordsm/02/f?p=FORMS\\_EXT:8000::CHANGELANGUAGE:::FSP\\_LANGLANGUAGE\\_PREFERENCE,AI\\_FORM\\_GUID:fr,30D48C8A387650A4E0540021281A66B8](https://apps.health.belgium.be/ordsm/02/f?p=FORMS_EXT:8000::CHANGELANGUAGE:::FSP_LANGLANGUAGE_PREFERENCE,AI_FORM_GUID:fr,30D48C8A387650A4E0540021281A66B8)

Le nombre de places disponibles pour cette matinée d'information étant limité, nous vous demandons de bien vouloir limiter la participation de votre hôpital à 2 personnes au maximum.

Nous vous demandons de bien vouloir nous envoyer le questionnaire rempli pour votre institution par mail à l'adresse [ehealthcare@health.belgium.be](mailto:ehealthcare@health.belgium.be), au plus tard le 31 juillet 2016.

Pour des éventuels compléments d'information, nous vous invitons à adresser un courrier électronique à l'adresse suivante :  
[ehealthcare@health.belgium.be](mailto:ehealthcare@health.belgium.be) .

Veillez recevoir, chère Madame, Cher Monsieur, mes salutations distinguées,

Christiaan Decoster  
Directeur général  
Direction Générale Soins de Santé